

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Vc 570**  
Villégiature et conservation



<b>USAGES</b>	<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1	●	●(b)			
		bi et trifamiliale	h2		●(b)			
		multifamiliale	h3					
		multifamiliale collective	h4					
		maison mobile	h5					
	<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1					
		détail et serv. prof. et spéc.	c2					
		hébergement	c3	●(a)				
		restauration	c4					
		diver. et act. récréotouristiques	c5	●(c)				
		détail et de serv. contraignants	c6					
		débites d'essence	c7					
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8					
		gros, lourds et act. para-indust.	c9					
	<b>Industrie</b>	prestige	i1					
		légère	i2					
		lourde	i3					
		extractive	i4					
	<b>Instit., public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1		●			
		institutionnel et administratif	p2					
		communautaire	p3					
		infrastructures et équipements	p4					
	<b>Agricole</b>	culture du sol	a1					
		agriculture, forest. et sylviculture	a2		●			
		élevage	a3	●(d)				
élevage en réclusion		a4	●					
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1						
	récréation ext.	n2		●				
<b>NORMES PRESCRITES</b>	<b>Structure</b>	isolée		●	●			
		jumelée			●			
		contiguë				●		
	<b>Marges</b>	avant (m)	min.	10	10			
		latérale (m)	min.	8	8			
		latérales totales (m)	min.	16	16			
		arrière (m)	min.	8	8			
	<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.	6	6			
		hauteur (étages)	max.	2	2			
		hauteur (m)	max.	11	11			
		superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )	min.	44	44			
		superficie de plancher (m <sup>2</sup> )	max.					
	<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	8	8			
nombre de logement à l'hectare		max.		1				
espace naturel (%)			60	60				
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.	50	50				
	profondeur (m)	min.	60	60				
	superficie (m <sup>2</sup> )	min.	3000	25000				
<b>DISCRÉT.</b>	P.I.I.A.		●	●	●			
<b>DISP. SPÉC.</b>			(2)	(4)	(1)			
			(3)		(4)			
			(4)					
			(5)					

## USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

### Usage spécifiquement permis :

- (a) gîte touristique
- (b) à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation comportant uniquement des habitations de type uni- ou bi-familiale
- (c) commerce récréatif extérieur offrant des activités non motorisées

### Usage spécifiquement exclu :

- (d) chenil, école de dressage d'animaux ou établissement de garde de chien

## DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (1) art. 223 - projet intégré d'habitation
- (2) art. 35 - usage additionnel de service
- (3) art. 37 - logement accessoire
- (4) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau
- (5) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme

## AMENDEMENTS